



Formation



TROUVER DES TERRES AGRICOLES

Outils et démarches pour s'installer paysan

8 et 22 décembre 2017 - Cavaillon (84)

Objectifs de la formation :

Comprendre les problématiques et connaître le cadre juridique du foncier agricole, afin de définir une stratégie de recherche de terres pour son projet.

Public visé :

Paysan/nes et personnes en démarche d'installation du Vaucluse et des départements limitrophes.
Pas de pré-requis nécessaire.

Coût de la journée :

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA
(agriculteurs à titre principal, secondaire, cotisants solidaires, porteur de projet avec attestation valide du PAI)

Autres cas : nous consulter.

Pour tous : **chèque de réservation obligatoire de 50€***, restitué le jour de la formation

* voir les conditions générales sur notre site internet

Durée de la formation : deux journées de 7h / 9h-17h / Repas tiré du sac le midi, sur place.

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

Programme détaillé au dos >>

Renseignements et inscription :

ADEAR de Vaucluse
MIN 51
15 avenue Pierre Grand
84953 CAVAILLON CEDEX
tel : 04 90 74 19 86
mail : contact@adear84.fr

Retrouvez
nos formations sur :

www.adear84.fr
www.inpact-paca.org



N° SIRET : 50813361800019

N° Organisme de Formation : 93840320484



TROUVER DES TERRES AGRICOLES

Outils et démarches pour s'installer paysan

8 et 22 décembre 2017 - Cavaillon (84)

Programme de la formation :

avec **Delphine Gavend, juriste en droit rural**

1er jour :

- > **La recherche de foncier** : quels sont les différents moyens de chercher des terres agricoles ? qu'est ce qui marche vraiment ? quelle stratégie mettre en place dans mon projet ?
- > **La location de terres agricoles** : rappels historiques sur le statut du fermage, les différents types de baux, méthodologie pour conclure un bail, procédures en cas de conflit, procédure terres incultes, les exceptions au bail à ferme

2ème jour :

- > **Le contrôle des structures** : A quoi sert le contrôle des structures ? Quand faut-il avoir une autorisation d'exploiter ?
- > **L'achat de terres agricoles** : comprendre le rôle de la Safer, trouver des références pour estimer la valeur des terres agricoles, les différentes étapes de l'achat, les bonnes questions à se poser avant d'acheter
- > **Le fonctionnement de la SAFER** : le rôle de la Safer et son organisation, le mécanisme des rétrocessions, les notifications et l'exercice du droit de préemption (avec ou sans révision de prix), les différents interlocuteurs Safer / *Intervention du directeur de la SAFER 84*

Modalités pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de témoignages d'expériences de terrain. Echanges avec les stagiaires.

Renseignements et inscriptions :

Pauline Raguenet, animatrice ADEAR 84
pauline.raguenet@adear84.fr / 07 82 58 56 89



CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements :
www.vivea.fr

ETRE REMPLACER POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements :
www.servicedereplacement.fr

